



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 776-02-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 776-02-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX 776-00-2020 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [REDACTED] 2026;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [REDACTED] 2026, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 36 du règlement relatif aux animaux numéro 776-00-2020 est modifié par la suppression du paragraphe c).
 2. L'article 52 du règlement relatif aux animaux numéro 776-00-2020 est modifié par la suppression des mots « ou un chat »
 3. L'article 54 du règlement relatif aux animaux numéro 776-00-2020 est modifié par :
 - a. Le remplacement, dans le paragraphe b), du nombre « 20 » par « 25 »;
 - b. La suppression du paragraphe c);
 - c. Le remplacement, dans le paragraphe d), du nombre « 5 » par « 10 ».
 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
-

Simon Lacoste, maire

Isabelle Paquette, greffière

Avis de motion :

Dépôt :

Adoption finale du règlement :

Entrée en vigueur :